

- **Objectifs** : Il s'agit d'assurer un standard de qualité élevée et homogène en rééducation et réadaptation à des médecins non spécialistes en Médecine Physique et de Réadaptation.
Cette formation a pour but :
 - de permettre la réorientation des médecins généralistes ou spécialistes au cours de leur activité professionnelle de manière à palier les aléas d'un cursus universitaire ou personnel tout au long de leur carrière en organisant des passerelles individualisées.
 - de répondre :
 - à des besoins de santé publique définis par les SROSS qui ont institutionnalisé des filières impliquant la médecine physique et de réadaptation au sein des soins de suite et de réadaptation ;
 - aux personnes handicapées jusqu'à leur réinsertion à domicile ;
 - ou encore aux besoins des structures médico-sociales.
- **Durée** : 2 ans **Nombre de places** : 20 places pour l'inter région soit **5 pour Strasbourg**
- **Droits à payer** :
 - Si inscription à ce **seul diplôme** pour 2014-15 ou **comme 1^{er} DU (si plusieurs DU en 2014-15)** :
En 1^{ère} année ou 2^{ème} année : Tarif A (55,10 €) + droit principal D (206 €) + Droit spécifique (400 €)
Si **seul mémoire final** : Tarif A (55,10 €) + droit spécial G (134 €) + Droit spécifique réduit (184€)
 - Si inscription **comme 2^{ème} ou énième DU** (car plusieurs DU en 2014-15) :
En 1^{ère} année ou 2^{ème} année : Tarif A (exempté) + droit réduit E (168 €) + Droit spécifique (400 €)
Si **seul mémoire final** : Tarif A (exempté) + droit spécial réduit J (122 €) + Droit spécifique réduit (184 €)
- **Enseignant responsable** :

Pr. P. VAUTRAVERS

IUR Clémenceau – 45, Boulevard Clémenceau – 67082 STRASBOURG Cedex

☎ 03 88 21 16 78 fax : 03 88 21 16 01 Mèl : Philippe.Vautravers@chru-strasbourg.fr• **Public concerné** :

Sont admis à s'inscrire :

- les Docteurs en Médecine français et des pays de l'Union Européenne qui justifient d'au moins deux années d'exercice professionnel,
- les Médecins ressortissants de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne et ayant des titres en équivalence des éléments ci-dessus.

Les candidats doivent fournir à l'inscription :

- un curriculum vitae détaillé décrivant les parcours et expériences professionnelles,
- une lettre de motivation précisant le projet professionnel.

En cas de besoin l'inscription définitive sera subordonnée à la réussite à un examen probatoire comportant des épreuves écrites et un entretien. Un contrat de formation individualisé sera établi (CFI).

• **Cours et programme** :**Le programme sera disponible sur le site <http://www.cofemer.fr> à partir de mois d'octobre 2014.**

Enseignements théoriques interrégionaux et nationaux (80h) sous la forme de séminaires.

La première année est consacrée à l'étude des bases théoriques, des bilans et évaluations, des techniques de rééducation, des techniques de réadaptation et de leur mise en œuvre.

La seconde année est consacrée à l'étude des déficiences, incapacités d'origine cardio-vasculaire et respiratoire, neurologique, ostéo-articulaire et propres à l'enfant.

L'enseignement pratique peut s'effectuer selon diverses modalités en fonction de la maquette de formation individualisée contractuelle, dans les différentes structures pratiquant la médecine physique et de réadaptation reconnues formatrices par le coordonnateur régional de la spécialité. Il comporte au minimum deux stages de 15 jours consécutifs par année universitaire dans des services différents de la spécialité et au maximum 4 semestres dans au moins 2 services de Médecine Physique et de Réadaptation différents en fonction du CFI.

• **Examens** :Un contrôle des connaissances est organisé à la fin de la 1^{ère} année. Seuls sont admis à se présenter les candidats autorisés par le Directeur de l'enseignement après contrôle de leur assiduité et du respect de la maquette du CFI. Il consiste en 1 épreuve écrite anonyme (2 questions rédactionnelles) de 2h notée sur 20, portant sur l'ensemble du programme théorique dispensé au cours de l'année. L'obtention de la moyenne est requise pour le passage en 2^{ème} année. Une seconde session d'examen est organisée dans un délai maximum de 4 mois.En 2^{ème} année l'examen consiste en :

- une épreuve écrite anonyme (2 questions rédactionnelles) de 2h notée sur 20 portant sur l'ensemble du programme théorique dispensé au cours de l'année,
- une épreuve pratique sous forme d'un dossier clinique noté sur 20.

Une seconde session est organisée dans un délai maximum de 4 mois.

Pour valider le D.I.U. il est nécessaire d'obtenir une note égale au moins à 20 à la somme des notes des deux épreuves.